

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL  
des DÉLIBÉRATIONS**

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**Séance du 29 juillet 2021**

**CD20210729\_18**  
**id. 5822**

*Le 29 juillet 2021 à 9 h 30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle des délibérations à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil départemental.*

Quorum : 10

*Sont présents :*

*M. ALBUGUES, M. BAYLET, M. BELLOC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNE, Mme COLOMBIE, M. CROS, Mme DELBREIL, Mme DELCHER, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme DUCASSE, M. GONZALEZ, Mme IUS, Mme LE CORRE, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, M. PECOU, Mme RABAULT, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL*

*Sont représentés :*

*M. BERTELLI (pouvoir à Mme CASTAGNE), Mme HEULLAND (pouvoir à M. PECOU), M. LOPEZ (pouvoir à Mme DELCHER)*

*Sont absents :*

*M. ASTRUC*

*Le quorum légal est atteint, en application de l'article 8 VII de la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire, l'Assemblée départementale a délibéré.*

**DELIBERATION**

**INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF ET PROFESSIONNEL  
DE TARN-ET-GARONNE  
ETAT DE RÉALISATION DES RECETTES ET DES DÉPENSES (ERRD) 2020**

Monsieur le Président soumet à l'examen de l'Assemblée départementale, l'état réalisé des recettes et des dépenses (ERRD) 2020 de l'institut médico-éducatif et professionnel (IMEP) de Tarn-et-Garonne, tel qu'il a été présenté à la commission de surveillance de l'établissement.

L'année 2020, marquée par la pandémie de covid-19, a connu des aménagements en termes d'organisation avec un impact conséquent sur les données d'activité.

L'établissement a été fermé pendant le confinement du printemps 2020 et des accompagnements éducatifs, thérapeutiques et sociaux ont été organisés à distance sur cette période. L'activité a donc été enregistrée comme du semi-internat.

A la réouverture au mois de mai, afin de respecter au mieux la distanciation physique entre les jeunes, l'internat n'a pas repris. L'ensemble des jeunes a donc fait l'objet d'un accueil en « demi-pensionnaire » jusqu'aux vacances estivales.

A la reprise d'août 2020, l'internat n'a ré-ouvert qu'à hauteur d'un jeune par chambre (organisation d'ailleurs conservée jusqu'à l'été 2021).

**DEPENSES REELLES : 2 406 298,82 €**

**Dépenses d'investissement : 95 256,82 €**

Ont été réalisés :

- 31 485,88 € pour poursuivre les travaux sur le bâtiment de l'internat nord ;
- 7 054,99 € pour des travaux sur divers bâtiments (abri de jardin, chalet vélos etc...);
- 4 441,32 € pour la mise en place de climatisation dans une salle du bâtiment administratif ;
- 52 274,63 € d'achats de matériels dont 2 véhicules pour 40 844,20 €.

Le contexte lié à la crise sanitaire a eu pour conséquence la révision de la programmation de certains investissements avec notamment le décalage d'une année des travaux d'accessibilité du bâtiment d'internat « I SUD ».

Ceux-ci étant désormais prévus de novembre 2021 à avril 2022.

Les crédits seront donc reportés sur l'exercice 2021 afin de reprendre la programmation envisagée dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement 2018-2022.

**Dépenses de fonctionnement : 2 311 042,00 €**

Le total des dépenses de fonctionnement est stable d'une année sur l'autre.

	2019	2020	
Charges d'exploitation courante (groupe 1)	294 196,51	256 287,04	- 13 %
Charges de personnel (groupe 2)	1 956 554,76	1 992 166,14	1,82 %
Charges afférentes à la structure (groupe 3)	81 059,78	62 588,82	- 22,79 %
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>2 331 811,05</b>	<b>2 311 042,00</b>	<b>- 0,89 %</b>

La pandémie a occasionné essentiellement l'augmentation de 3 types de dépenses spécifiques :

- Une prime salariale de 1 000 € par agent sur décision ministérielle, pour une somme globale de 34 000 € financée par abondement de la dotation globale.
- Un forte majoration des frais de transports (21 640 €) s'expliquant par l'accroissement des transports des demi-pensionnaires, comme évoqué plus avant.
- Des fournitures médicales (10 327 €) et des produits d'entretien (1 850 €) spécifiques.

A l'inverse elle a entraîné la minoration de certaines dépenses pour un montant de 58 778,96 € :

- Des dépenses prévues non réalisées sur la période impactée pour un montant de 45 500€ (frais de nourriture, de mises en stages extérieurs etc.),
- Des économies de gestion notamment sur les postes « énergie », « électricité » et « chauffage » (13 278,96 €).

**RECETTES REELLES : 2 701 204,06 €**

**Recettes d'investissement : 100 137,48 € (FCTVA)**

## **Recettes de fonctionnement : 2 601 066,58 €**

Le budget de l'IMEP est financé par les dotations versées par l'agence régionale de la santé, le budget départemental n'intervenant que pour des coûts mutualisés au niveau du personnel. Ainsi, en 2020, la participation du Département s'est élevée à 4 302 €, soit 0,17 % des recettes réelles de fonctionnement, alors que les versements de l'agence régionale de la santé représentent sur la même période 2 557 172,11 € (98 % des recettes réelles de fonctionnement).

## **RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE**

Recettes réelles .....	2 701 204,06 €
Dépenses réelles .....	2 406 298,82 €
<b>Excédent de financement.....</b>	<b>294 905,24 €</b>
Fonds de roulement net global au 1 <sup>er</sup> janvier .....	932 461,07 €
Augmentation du fonds de roulement net global.....	294 905,24 €
Fonds de roulement net global au 31 décembre.....	1 227 366,31 €

## **AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Recettes (réelles + ordre) .....	2 616 216,58 €
Report résultat 2019 .....	0,00 €
Dépenses (réelles + ordre) .....	2 539 998,97 €
<b>Excédent de fonctionnement.....</b>	<b>76 217,61 €</b>

L'excédent de fonctionnement de 76 217,61 € sera proposé en affectation lors de la décision modification n°1, en totalité pour financer l'investissement (compte 10682).

\*

\* \*

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la loi n° 2021-191 du 22 février 2021 portant report, de mars à juin 2021, du renouvellement général des conseils départementaux et notamment son article 15 prévoyant le report possible jusqu'au 31 juillet 2021 du vote relatif à l'arrêté des comptes au titre de l'année 2020,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-12 et L.3312-5,

Vu l'avis de la commission de surveillance de l'institut médico-éducatif et professionnel de Tarn-et-Garonne,

Vu l'avis de la commission « finances, personnel, affaires générales »,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- Approuve l'état réalisé des recettes et des dépenses 2020 du budget annexe de l'institut médico-éducatif et professionnel de Tarn-et-Garonne, lequel fait apparaître un excédent de fonctionnement de 76 217,61 € et dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le payeur départemental.

Pour : 8

Contre : /

Abstentions : 21

Adopté.

Le Président,

Michel WEILL